

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'association Centre Hubertine Auclert

Séance du 9 février 2023

Convocation du 3 février 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
M. Konstantin Schallmoser par M. Philippe Laurent,
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 février 2023

OBJET : Adhésion à l'association Centre Hubertine Auclert

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de pouvoir bénéficier de l'expertise et du réseau de l'association Centre Hubertine Auclert,

Considérant les modalités d'adhésion à l'association,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE d'adhérer à l'association Centre Hubertine Auclert dont le siège est domicilié 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

PRECISE que le montant de l'adhésion sera imputé sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Manlype Lant